



Mairie de MERCEY-LE-GRAND

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 14 Janvier 2022

Présents : Mmes Christel ANTOINE, Danièle HENRY, Denise MARSOT, Audeline MOMY, Nadia NICOLAS, Laure PALLAUD ; Mrs Didier AUBRY, Christophe BONNEFOY, Denis BONNEFOY, Fabien CADOUX, Florian BONNET, Sébastien LABOURO, Michael LAMBLA, Serge SEGUIN

Excusée avec procuration : Michèle FICHET donne procuration à Nadia NICOLAS

Secrétaire de séance : Christel ANTOINE

Approbation du dernier conseil municipal : voté à l'unanimité

DISSOLUTION DE LA PERCEPTION DE SAINT VIT

Le syndicat de la perception de St-vit qui regroupe 40 communes autour de St Vit avait acheté le bâtiment qui accueillait la Perception. Un emprunt avait été contracté pour cet achat. En contrepartie, ce bâtiment était loué à la Perception. Avec la réforme des Trésoreries, cette perception de St Vit a été supprimée.

Ce bâtiment a été vendu, lors d'une vente au plus offrant, ce qui permet de rembourser le capital et les emprunts. Un excédent est apparu et il sera redonné aux communes ayant financé.

Lors de la réunion du 15 décembre 2021, les membres du syndicat ont pris acte de la fin de l'exercice des compétences du syndicat de la perception de St-Vit.

Ils ont décidé d'appliquer la règle de répartition des charges et des produits fixés dans les statuts c'est-à-dire au prorata de la population.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les modalités de dissolution du syndicat de la perception de Saint-Vit.

PANNEAUX SENTIER BOTANIQUE FORESTIER

Des panneaux explicatifs du sentier botanique sont abimés, ou cassés. Monsieur le Maire propose le changement de trois panneaux d'affichage, et présente le devis de l'ONF pour un montant de 1728 € TTC (fourniture et livraison). Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité la validation du devis présenté, et autorise Mr le Maire à signer les documents.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCMV : MSP Maison de Santé Pluri-professionnelle SP

La communauté de Communes du Val de Marnay, au vu de son projet de construction et d'aménagement de locaux aux fins d'installation d'une maison de santé pluri professionnelle, demande une modification de ses statuts pour y ajouter cette compétence supplémentaire. Le conseil municipal, accepte à l'unanimité cette prise de compétence supplémentaire, et demande à Mr le Préfet de la Haute Saône la modification des statuts de la CCMV, pour y ajouter la compétence « Construction et Aménagement de locaux aux fins d'installation d'une maison de santé pluri professionnelle (MSP)».

Questions diverses :

- Point sur les travaux
- Vœux du Maire 2022 en vidéo en ligne sur Youtube, à retrouver sur le site internet, Facebook et PanneauPoket
- Réunion publique « Fibre optique » avec la population le mardi 18 janvier 2022
- Bilan Etat Civil 2021 : 3 naissances, 2 mariages, 8 décès
- Inscription sur les listes électorales, et organisation des scrutins des 14 et 24 Avril 2022
- Accueil stage d'observation d'un collégien de 3eme
- Vœux reçus en Mairie



Le 22 Janvier 2022, Le Maire, Didier AUBRY